

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 19 (1957)
Heft: 1

Rubrik: Communications de l'Association suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Communications de l'Association suisse

La 30ème assemblée générale de l'A.S.P.T.

Ainsi que l'annonçait le numéro de novembre, l'assemblée générale a eu lieu le 30 novembre 1956, à Fribourg, au Restaurant Gambrinus. M. E. Schwaar, président central, put souhaiter la bienvenue à 9 invités, 5 représentants de la presse locale et 75 délégués. Les participants ont été très sensibles à l'honneur qui leur fut fait par la présence de M. P. Torche, conseiller aux Etats et conseiller d'Etat fribourgeois, de M. G. Roulin, président du Grand conseil fribourgeois, et du commandant de la police cantonale. Le hasard voulut du reste que les présidents de trois autorités législatives cantonales prissent part à cette assemblée générale, soit le président du Grand conseil fribourgeois, déjà nommé, M. J. Berlie, président du Grand conseil vaudois et président de la section vaudoise, et M. J. Vollenweider, président du Grand conseil zurichois, délégué de la section zurichoise et président de l'IMA. Une mauvaise langue, se basant sur une remarque contenue dans une étude publiée en 1948 sur la rentabilité du tracteur agricole, saisit cette occasion pour faire observer que la dite remarque donnait matière à réflexion. On y

avait prétendu, en généralisant quelque peu, que ce n'étaient pas forcément les paysans les plus intelligents qui motorisaient leur exploitation. La mauvaise langue en question en tira alors logiquement et caustiquement la conclusion suivante: ou bien l'auteur de cette étude n'avait pas fait preuve lui-même d'une intelligence particulière, ou bien c'étaient les parlements cantonaux qui en manquaient...

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 26 novembre 1955 fut approuvé à l'unanimité. Lorsqu'on passa aux «Communications», le gérant put notamment informer les délégués que le 20.000ème membre avait fait son entrée dans l'association le 24 novembre 1956. Il s'agissait de MM. Sachet frères, de Sognens (Vaud). Le 19.999ème sociétaire était M. J. Steiger, de Schlierbach/LU, et le 20.001ème, M. P. Schär, de Roggwil/BE.

Le 1er novembre 1956, les articles cédés aux agriculteurs au cours de la vente des dispositifs réfléchissants atteignaient le chiffre de 51.040. Le gérant donna aussi connaissance de l'avenant de notre contrat avec la Mutuelle Vau-



De gauche à droite: MM. J. Marmy, J. Berlie, J. Vollenweider, G. Roulin, E. Schwaar, P. Torche, R. Piller.

Les 3 présidents
du Grand Con-
seil de Zurich,
Fribourg et Vaud



doise Accidents, qui était devenu nécessaire par suite de l'introduction de l'assurance-responsabilité civile obligatoire. A l'avenir, seules les primes concernant le personnel faisant partie de l'exploitation bénéficieront du rabais contractuel de 10 %. Pour ce qui est de la nouvelle loi sur la circulation routière, en particulier de la position spéciale du tracteur agricole prévue par l'art. 24, on fut prié de se reporter à ce qui a paru à ce sujet dans le numéro 12 du «Tracteur». Le numéro 9/1956 a fourni d'abondants renseignements sur l'opposition à cette position spéciale montrée par la presse automobile. Le rapport d'activité 1955/56, très détaillé fut unanimement approuvé. Il en alla de même du rapport financier 1955/56. Le programme d'activité, prévu pour la période s'étendant de novembre 1956 à novembre 1957, qui comprend 27 points ne fut pas accepté moins favorablement par l'organe souverain de l'association.

On passa ensuite à l'examen du budget 1956/57, qui fut adopté. Il a été établi avec une cotisation à l'association centrale de 5 francs par membre. Les recettes et les dépenses, équilibrées, atteignent la somme globale de frs. 282,800.—. On sait que le périodique est remis gratuitement aux sociétaires. Les délégués devaient aussi procéder à la révision des statuts en examinant le troisième projet approuvé par le comité directeur et le comité central. Les articles furent rapidement passés en revue, un seul donnant lieu à une demande d'explications. Lors des nominations statutaires qui suivirent, les présidents des

sections en charge furent élus au comité central. Il s'agit de MM.:

Argovie	E. Eichenberger jun., Beinwil a.S.
Berne	A. Grunder, Niederwangen
Deux-Bâles	S. Wüthrich, Reigoldswil
Fribourg	J. Marmy, Estavayer-le-Lac
Genève	G. Pottu, Malval-Dardagny
Grisons	G.-C. Frizzoni, Thusis
Jura Bernois	J. Grélat, Porrentruy
Lucerne	J. Troxler, Mauensee
Neuchâtel	E. Schwaar, Areuse
Soleure	R. Sury, Riedholz
Schaffhouse	O. Keller, Schleitheim
Saint-Gall	K. Rey, Neu-St. Johann
Thurgovie	J. Baumer, Herten
Schwyz	K. Mettler, Reichenburg
Tessin	L. Cattori, Camorino
Valais	M. Constantin, Sion
Vaud	J. Berlie, Crassier
Zurich	F. Laufer, Zurich

Monsieur E. Schwaar, agriculteur à Areuse (Neuchâtel), fut réélu président central par acclamation et sans opposition. Furent également nommés à l'unanimité à la commission de vérification des comptes:

MM. H. Haefeli, Brougg

(réviseur permanent, en charge)

A. Beck, Werthenstein/LU (en charge)

E. Weibel, Roche/VD (nouveau).

Et comme suppléants à la dite commission:

MM. L. de Buman, Wiler/FR

F. Widmer, Châteauneuf/VS

La ville de Saint-Gall a été choisie comme endroit où se tiendra la prochaine assemblée générale, et les villes de Lausanne et de Schaffhouse ont

étaient retenues, dans l'ordre, pour les assemblées générales de 1958 et 1959. Au tractandum «Propositions diverses», et conformément à la suggestion émise par le comité central, M. H. Beglinger, de Meggen (LU), ancien chef du service technique, fut nommé membre d'honneur. M. S. Wüthrich, de Reigoldswil (BL), aborda ensuite la question des tracteurs requisitionnables. Il déclara que dans le canton de Bâle (Bâle-Camp.), l'autorité militaire compétente soumet les tracteurs agricoles à la réquisition en procédant au hasard. Si l'on demande des éclaircissements à ce sujet, on obtient toujours la même réponse, soit que «cette question sera examinée au moment voulu avec les organisations agricoles compétentes». M. Wüthrich voudrait que l'association centrale intervienne sans délai et il tiendrait en particulier à une réponse aux questions suivantes:

1. Quand l'instance compétente pense-t-elle régler définitivement la question du réquisitionnement des tracteurs agricoles et en harmonie avec celui des chevaux ?
2. Quelles sont les organisations agricoles compétentes qui auront leur mot à dire à ce moment-là ?

Lorsqu'on passa au dernier point de l'ordre du jour («Divers»), M. Wüthrich exprima le désir que l'on recommande aux paysans de ne pas acheter de tracteurs dont l'IMA n'a pas contrôlé la puissance effective (au frein). M. Siegrist, de Meggen (LU), se référant au chiffre 15 du rapport annuel (Le problème du vieillissement du parc suisse des tracteurs), critiqua le fait que les autorités fiscales n'admettent qu'un taux d'amortissement de 15% sur le tracteur. Ce taux a été fixé conformément à une recommandation du Secrétariat des paysans suisses. Il souligna que l'industrie, elle, est autorisée à procéder à un amortissement de 25%. (Remarque de la Rédaction — La prise de position de la Division des recherches sur la rentabilité de l'agriculture (du Secrétariat des paysans suisses), à l'égard de cette question, sera publiée dans le prochain numéro.)

M. Marmy, président de la section fribourgeoise, souhaite au nom de cette dernière une cordiale bienvenue aux délégués dans la ville des Zähringen des bords de la Sarine. Il espère que chacun quittera Fribourg en em-

portant un beau souvenir de son bref séjour et reprendra le collier avec un courage renouvelé. Pour rappeler cette manifestation de façon tangible, il fait remettre à chaque participant un cendrier de bon goût représentant le vieil hôtel de ville, la cathédrale de Saint-Nicolas et un quartier de la vieille ville. Il invite les délégués à visiter à 15 heures la fabrique de flocons de pommes de terre appartenant à la Fédération des syndicats agricoles du canton de Fribourg.

Ajoutons à ce propos que les délégués avaient déjà été convoqués par la section fribourgeoise pour l'après-midi du 29 novembre 1956. Les délégués prirent place dans un autocar, qui parcourut d'abord la vieille ville. Puis le voyage se poursuivit par Morat et halte fut faite à l'Etablissement de Bellechasse, où l'on visita avant tout les bâtiments agricoles et l'important parc de machines. De là, la compagnie se rendit à Praz pour voir les caves de MM. Chervet frères, membres de l'association. Cette visite eut le don de faire retrouver toute leur vivacité aux délégués schaffhousois ainsi qu'à d'autres de Suisse alémanique (!). Pour terminer cette première journée, les délégués descendirent à Estavayer, à l'Hôtel du Port, où un excellent souper au poisson les attendait ainsi qu'un vin d'honneur généreusement offert par la ville. M. Cattori, président de la section tessinoise, projeta ensuite de très intéressants films en couleurs, tournés par lui-même, et qui donnèrent aux spectateurs une idée de l'industrialisation de l'agriculture en Californie. Que M. Cattori soit encore félicité ici-même de cette soirée cinématographique si réussie et chaudement remercié de son amabilité.

Au cours du dîner en commun qui eut lieu après l'assemblée générale, dîner qui débuta par la dégustation d'un vin d'honneur que les autorités cantonales fribourgeoises avaient fait la surprise d'offrir, M. P. Torche, conseiller aux Etats et conseiller d'Etat, ainsi que M. G. Roulin, président du Grand conseil, adressèrent des paroles de bienvenue aux délégués en rendant en même temps hommage à l'activité déployée par notre association. De leurs déclarations, on put relever notamment que le travail intense accompli par la section fribourgeoise est pleinement reconnu et apprécié à sa juste valeur par les autorités cantonales.

Les dirigeants de l'A.S.P.T.

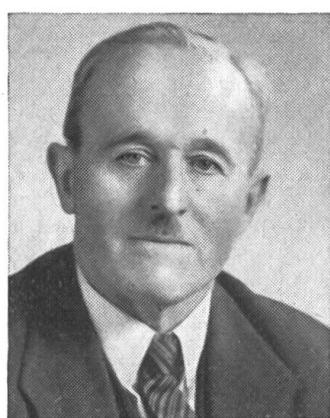


M. G.-C. Frizzoni, président de la commission technique.

M. E. Schwaar, Areuse, président central ►



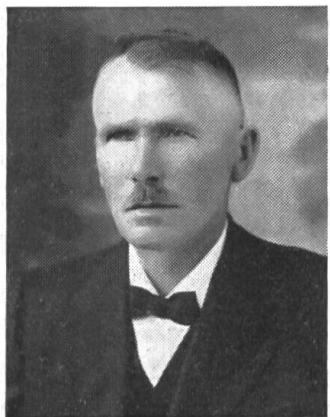
F. Laufer, Zürich



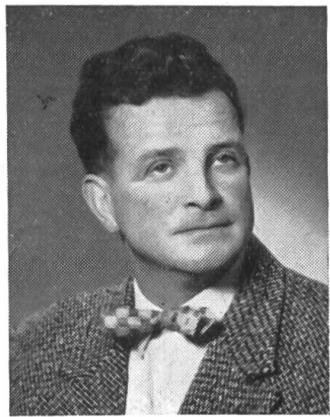
J. Baumer, Herten



J. Berlie, Crassier



A. Grunder, Niederwangen



J. Marmy, Estavayer-le-Lac



S. Nussbaumer, Riehen

Aussi lorsque M. Schwaar, président central, clôture cette 30ème assemblée générale en exprimant ses vifs remerciements à MM. J. Marmy et H. Sudan - respectivement président et gérant de la section fribourgeoise —, de même qu'au comité de cette dernière, pour l'hospitalité offerte et les beaux moments passés, les applaudissements nourris qui accompagnèrent ses paroles marquèrent la reconnaissance des délégués et l'hommage

qu'ils rendaient à l'excellent travail fourni par la section du canton de Fribourg. Lorsque ceux qui ont participé à cette assemblée générale liront ce compte rendu, il n'est pas douteux qu'ils seront d'accord avec son auteur pour trouver qu'elle fut la plus belle manifestation de ce genre, et la plus réussie, qui ait eu lieu jusqu'ici. Ils seront également d'accord avec lui pour en remercier chaleureusement, ici encore, ses organisateurs.